



Contrôle judiciaire

Par **Mleha**, le **26/01/2020** à **22:41**

Bonjour je suis mariée et je me suis sortie de chez mon mari suite à une violence conjugale je suis hébergé chez une structure d'hébergement on urgence et mon mari a un contrôle judiciaire l'interdiction de me contacter ou de me rencontrer et je l'ai rencontrée est ce que ça risque un problème pour moi ou pas ?? Svp je veux savoir

merci

Par **jodelariege**, le **26/01/2020** à **23:33**

bonsoir

vous risquez juste votre vie..... et lui de retourner en prison....

Par **youris**, le **27/01/2020** à **09:56**

bonjour,

si vous aimez les coups, vous pouvez le rencontrer.

vous devez savoir que si votre mari a une interdiction de vous contacter ou de vous rencontrer, c'est qu'il a une raison.

si vous voulez ajouter votre nom, à la liste de toutes celles qui sont mortes sous les coups de leurs compagnons, continuez à le revoir.

salutations